



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

8 Missionner un professeur référent culture

→ Chaque année les collèges et lycées sont invités à nommer un ou plusieurs professeurs référents culture. Le professeur référent culture a pour mission principale de coordonner l'action culturelle au sein de l'établissement. Il participe donc activement à la mise en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle et à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement, notamment via le recensement sur ADAGE. Il coordonne également avec le chef d'établissement l'utilisation de la part collective de la dotation pass Culture. Il anime avec le conseiller principal d'éducation l'équipe des élèves ambassadeurs culture.

Le professeur référent culture





CADRE GENERAL

Le calendrier prévisionnel ci-après indique les dates de ces sessions de formation. Elles s'inscrivent en complémentarité des formations d'EAC dans les différents domaines artistiques. En début d'année, la mission de professeur référent culture est formalisée au sein de l'établissement par la validation par le chef d'établissement d'une lettre de mission (voir en annexe) et par son inscription sur ADAGE.

Le professeur référent culture s'engage dans ce cadre à informer régulièrement le chef d'établissement et la communauté éducative des projets et des actions d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre au sein de l'établissement et à remettre un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Dans le cadre de sa mission, le professeur référent culture perçoit une indemnité pour mission particulière (IMP) d'une hauteur moyenne de 625€ - le taux de 1 250€ peut être versé si la charge effective de travail le justifie - en référence à l'application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015.

Retrouvez ici la nomenclature des dispositifs d'EAC pour faciliter le recensement des actions.



PARCOURS DE FORMATION

Un parcours de formation académique annuel est proposé à chaque professeur référent culture afin d'accompagner une montée en compétences professionnelles en éducation artistique et culturelle. Ce parcours est composé de plusieurs modules sur convocation (voir également fiche «Se former en EAC»).

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

Le réseau des professeurs référents culture est coordonné à l'échelle académique par la DAAC et, à l'échelle territoriale, par des professeurs référents culture territoriaux missionnés par la DAAC.

RESSOURCES NUMÉRIQUES PAR TERRITOIRE

YVELINES : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-yvelines-5xvjudy0216dfra>

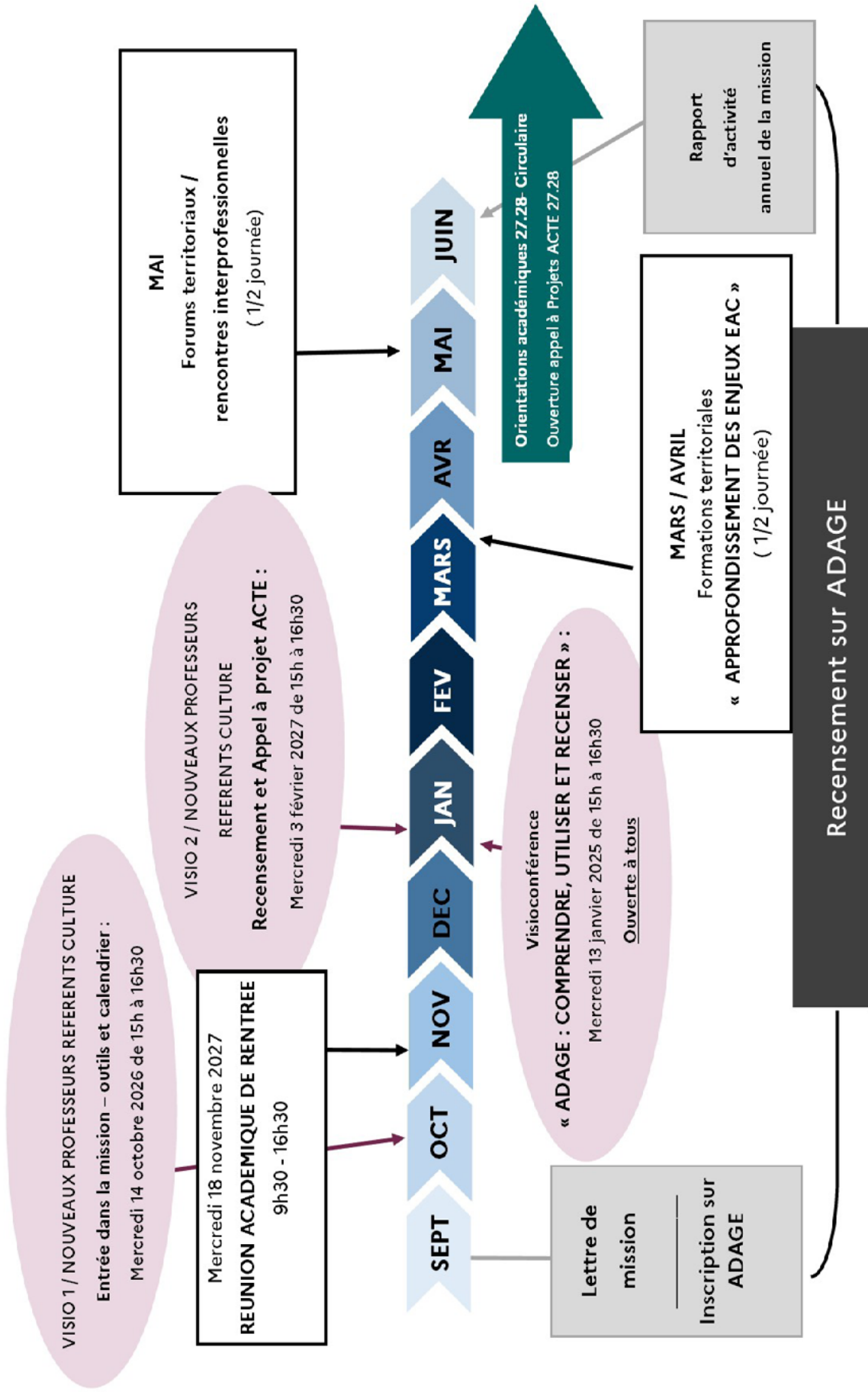
VAL D'OISE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-val-d-oise-puqek7iueir1n36h>

HAUTS-DE-SEINE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-hauts-de-seine-a2b25vbncw8kjbwq>

ESSONNE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-essonne-r6uerymcipaxxiv2>

Retrouver ci-après la lettre de mission professeur référent culture et la fiche à télécharger en format word sur le site : <https://www.ac-versailles.fr/media/61169/download>

CALENDRIER PREVISIONNEL 2026.27



Le professeur référent culture



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de mission type du professeur référent culture

Le professeur référent culture travaille dans son collège ou lycée sous l'autorité de son chef d'établissement au sein d'un réseau académique. Ce réseau est animé par un professeur référent culture territorial missionné à l'échelle des intercommunalités. Il est par ailleurs piloté par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC, rectorat).

A l'échelle de son établissement, le professeur référent culture effectuera les missions ci-dessous :

- Accompagner la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'établissement en s'appuyant sur les orientations nationales et académiques.
- Favoriser la conception de projets d'EAC par le biais de partenariats avec les structures artistiques et culturelles, si possible de proximité.
- Assurer la coordination et le recensement de l'ensemble des actions d'EAC mises en œuvre dans l'établissement par le biais de l'application ADAGE.
- Diffuser les actualités académiques grâce aux différents outils développés par le réseau (site académique, Daac'tualités...).
- Orienter les équipes pédagogiques de l'établissement vers les conseillers DAAC pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Apporter conseil et expertise quant à l'utilisation des ressources allouées pour l'élaboration de projets d'EAC, notamment dans la ventilation de la dotation de la part collective du pass Culture.
- Apporter un appui à l'équipe de direction quant à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement dans ADAGE.
- Accompagner et conseiller les élèves ambassadeurs culture en travaillant notamment avec les différentes instances (CVL, CVC, CAVL...).
- Veiller tout au long de l'année - en collaboration avec les professeurs porteurs de projets et les responsables d'enseignements artistiques - à la valorisation des actions menées et à la bonne diffusion des informations émanant d'une part du réseau académique dédié à l'EAC, d'autre part des partenaires culturels de l'établissement.
- Participer aux actions de formation mises en œuvre par la DAAC à l'attention spécifique des professeurs référents culture.



Le professeur référent culture



5e congrès des élèves ambassadeurs culture à la Villette @Elise Phalipaud